

Pierre Renfer (Saint Georges D'Orques)

On trouve facilement une condition nécessaire pour qu'un nombre soit carrable. En effet, un tel entier est la somme des chiffres d'un carré et cette somme est congrue à ce carré modulo 9. Or dans $\mathbb{Z}/9\mathbb{Z}$, les seuls carrés sont les classes de 0, 1, 4 et 7. Un entier carrable est donc nécessairement congru à 0, 1, 4 ou 7, modulo 9.

On va voir maintenant que cette condition est suffisante, en traitant séparément tous les cas.

- Pour $\alpha \in \mathbb{N}$, considérons le carré $(10^\alpha - 1)^2$. Si $\alpha = 0$, ce carré vaut 0 et pour un entier $\alpha \geq 1$,

$$(10^\alpha - 1)^2 = 10^{2\alpha} - 2 \times 10^\alpha + 1 = (10^\alpha - 2) \cdot 10^\alpha + 1 = (999\dots 98) \cdot 10^\alpha + 1,$$

le chiffre 9 figurant $\alpha - 1$ fois dans le développement décimal. La somme des chiffres de ce nombre est donc égale à 9α . Ainsi, tout entier naturel congru à 0 modulo 9 est carrable.

- On considère ensuite le carré $(2 \cdot 10^\alpha - 1)^2$. Si $\alpha = 0$, ce carré vaut 1. Et pour $\alpha \geq 1$,

$$(2 \cdot 10^\alpha - 1)^2 = 4 \cdot 10^{2\alpha} - 4 \times 10^\alpha + 1 = (4 \cdot 10^\alpha - 4) \cdot 10^\alpha + 1 = (399\dots 96) \cdot 10^\alpha + 1,$$

le chiffre 9 figurant $\alpha - 1$ fois dans le développement décimal. La somme des chiffres de ce nombre est donc égale à $1 + 9\alpha$. Ainsi, tout entier naturel congru à 1 modulo 9 est carrable.

- On considère maintenant le carré $(3 \cdot 10^\alpha - 1)^2$. Si $\alpha = 0$, ce carré vaut 0. Et pour $\alpha \geq 1$,

$$(3 \cdot 10^\alpha - 1)^2 = 9 \cdot 10^{2\alpha} - 6 \times 10^\alpha + 1 = (9 \cdot 10^\alpha - 6) \cdot 10^\alpha + 1 = (899\dots 94) \cdot 10^\alpha + 1,$$

le chiffre 9 figurant encore $\alpha - 1$ fois dans le développement décimal. La somme des chiffres de ce nombre vaut $4 + 9\alpha$, donc tout entier naturel congru à 4 modulo 9 est carrable.

- On considère enfin le carré $(5 \cdot 10^\alpha - 1)^2$. Si $\alpha = 0$, ce carré vaut 16 dont la somme des chiffres vaut 7. Et pour $\alpha \geq 1$,

$$(5 \cdot 10^\alpha - 1)^2 = (25 \cdot 10^{\alpha-1} - 1) \cdot 10^{\alpha+1} + 1 = (2499\dots 9) \cdot 10^{\alpha+1} + 1,$$

le chiffre 9 figurant $\alpha - 1$ fois dans le développement décimal. La somme des chiffres de ce nombre vaut $7 + 9\alpha$ donc tout entier naturel congru à 4 modulo 9 est carrable.

Finalement, la condition nécessaire est également suffisante. Un nombre est donc carrable si et seulement si son reste dans la division euclidienne par 9 vaut 0, 1, 4 ou 7.